



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2358

Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2023

Direction des Finances

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2358 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des arts et métiers, dite « La Martinière ».

De ce fait il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat dans le département.

Le budget primitif 2023 accompagné du rapport et de la délibération sur ce budget primitif 2023, approuvé par la fondation Claude Martin doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les principales masses budgétaires du budget primitif 2023 se décomposent comme suit :

Budget primitif 2023

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	991 500,00 €	991 500,00 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement	991 500,00 €	991 500,00 €
Crédits d'investissement votés	267 693,40 €	267 693,40 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (001)	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
	Dépenses	Recettes
	=	=
Total de la section d'investissement	267 693,40 €	267 693,40 €
Total cumulé	1 259 193,40 €	1 259 193,40 €

Vu le budget primitif pour l'exercice 2023 de la fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M57 ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Budget Primitif pour l'exercice 2023 de la fondation Claude Martin est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET